

■ **La Résidence Neuchâtel S.A.**, à Neuchâtel, acquisition, vente, location et fermage des ses propres immeubles. (FOSC du 06.12.2000, p. 8314). Reprise des actifs et passifs, au sens de l'article 748 CO, de la société 'S.I. Bugrane S.A.', à Neuchâtel, selon bilan au 01-10-2002, présentant un actif de CHF 4'239'214.65, et un passif envers les tiers de CHF 4'082'794.19, soit un actif net de CHF 156'420.46. La société absorbante étant propriétaire de toutes les actions de la société absorbée, la fusion ne donne lieu à aucune augmentation du capital-actions. Reprise des actifs et passifs, au sens de l'article 748 CO, de la société 'S.I. Devo La Chaux-de-Fonds F' S.A.', à La Chaux-de-Fonds, selon bilan au 01-10-2002, présentant un actif de CHF 2'171'830.20, et un passif envers les tiers de CHF 1'794'660.42, soit un actif net de CHF 377'169.78. La société absorbante étant propriétaire de toutes les actions de la société absorbée, la fusion ne donne lieu à aucune augmentation du capital-actions. Reprise des actifs et passifs, au sens de l'article 748 CO, de la société 'S.I. Oxalis S.A.', à Neuchâtel, selon bilan au 01-10-2002, présentant un actif de CHF 2'604'536.50, et un passif envers les tiers de CHF 2'524'310.03, soit un actif net de CHF 80'226.47. La société absorbante étant propriétaire de toutes les actions de la société absorbée, la fusion ne donne lieu à aucune augmentation du capital-actions. Reprise des actifs et passifs, au sens de l'article 748 CO, de la société 'Tour du Casino S.A.', à La Chaux-de-Fonds, selon bilan au 01-10-2002, présentant un actif de CHF 4'138'891.20, et un passif envers les tiers de CHF 4'353'299.36, soit un passif net de CHF 214'408.16. La société absorbante est propriétaire de toutes les actions de la société absorbée.

Journal no 813 du 26.03.2003
(00930276 / CH-645.1.004.434-6)